



La Voie À Suivre

TETSAVÉ

459

03.03.07

13 ADAR 5767

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Fax 01 42 08 50 85

www.hevratpinto.org

Responsable de publication

Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE

Même si c'est totalement vrai

Il est interdit de dire du mal de l'autre même si c'est quelque chose de totalement vrai, c'est ce qui s'appelle partout chez les Sages «lachon hara» (si l'histoire contient un mélange de mensonges, si bien que l'autre s'en trouve encore plus maltraité, cela s'appelle «motsi chem ra», et c'est une faute encore plus grave.)

Celui qui raconte transgresse une mitsva négative, ainsi qu'il est dit (Vayikra 19, 16): «Tu n'iras pas en colportant dans ton peuple», et cela fait également partie de la médisance.

(Hafets Haïm)

JUSQU'OU DOIT ALLER LE 'HESSED

PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA

Et toi, ordonne aux bnei Israël et qu'ils prennent pour toi de l'huile pure d'olives concassées pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence» (Chemot 27, 20). Pourquoi le verset a-t-il changé et écrit «qu'ils prennent pour toi», alors que plus haut il est écrit (Chemot 25, 2) «qu'ils prennent pour Moi une offrande»? Est-ce que par hasard on prenait l'huile pour le nom de Moché? On prenait l'huile pour le nom de Hachem, et on allumait la menorah avec!

A propos de la création de l'homme, nous trouvons que le Créateur s'en est occupé pendant tout ce jour-là, et Il lui a donné une âme qui est une étincelle divine, ainsi qu'il est écrit (Béréchit 2, 7) «Hachem D. a créé l'homme poussière de la terre, Il a insufflé dans ses narines une âme de vie et l'homme est devenu une âme vivante.» Les anciens ont dit (voir Ramban Béréchit 2, 7): «quiconque insuffle, insuffle à l'intérieur». Nos Sages ont également dit (Pessikta Rabati 46): «Lorsque le Saint béni soit-Il a créé le monde, Il créait trois créatures chaque jour, et la veille du Chabat Il s'est occupé toute la journée de l'homme. A la première heure Il l'a conçu, à la deuxième Il a pris conseil des anges du service, à la troisième Il a rassemblé la poussière, à la quatrième Il l'a façonnée, à la cinquième Il en a fait des tissus vivants, à la sixième Il l'a levé sur ses pieds, à la septième Il lui a insufflé une âme.»

Se respecter mutuellement

Pourquoi l'homme est-il différent de toutes les autres créatures, qui n'ont toutes été créées que par une parole de Hachem, alors que lui a été façonné par les mains de Hachem, Qui s'est occupé de sa création pendant toute cette journée? Non seulement cela, mais Il lui a insufflé une âme de vie qui est une étincelle divine, alors que l'âme de toutes les autres créatures n'est pas une étincelle divine? C'est que D. voulait enseigner aux habitants du monde ce verset (Iyov 19, 26): «A partir de ma chair je contemplerai D.». Il fallait que les créatures réfléchissent au fait que le Saint béni soit-Il s'est occupé de la création de l'homme pendant toute une journée, alors que tout le reste de la création est apparu en un instant par une parole de Sa bouche, et apprennent de là à se respecter mutuellement. Chacun doit veiller à s'abaisser lui-même pour l'honneur d'autrui, car tous les habitants du monde ont été créés par les mains du Saint béni soit-Il pour ainsi dire.

En effet, de même que Hachem a abaissé Son honneur pour S'occuper personnellement de la création de l'homme, et lui a créé 248 membres et 365 nerfs, sans Se préoccuper de Son honneur, à combien plus forte raison chacun doit négliger son honneur en faveur de celui du prochain!

La Torah nous enjoint (Vayikra 19, 18) «Tu aimeras ton prochain comme toi-même». Il n'est pas dit simplement «Tu aimeras ton prochain», mais «tu aimeras ton prochain comme toi-même», de même que l'homme s'aime lui-même et ne fait pas confiance aux autres en tout, il ne doit pas faire confiance aux autres pour aider son prochain mais doit le faire lui-même.

L'homme dans son essence est Torah

Rabbi Akiva explique (Torat Cohanim Kedochim 4, 12): «Tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est un grand principe de la Torah». Il a aussi dit à ses disciples à propos de sa femme (Nedarim 50, 1): «Ce qui est à moi et ce qui

est à vous est à elle», car la Torah ne subsiste que dans l'unité. Elle n'a pas été donnée avant que tous les bnei Israël soient unis, ainsi qu'il est dit (Chemot 19, 2): «Israël campa là en face de la montagne», sur quoi les Sages ont expliqué «comme un seul homme avec un seul cœur». Comme ils étaient tous semblables à un seul homme, ils se montraient bons les uns envers les autres, à la façon dont l'homme se fait du bien à lui-même, et à plus forte raison ne se regarde pas lui-même avec jalousie.

C'est pourquoi D. n'a pas créé l'homme en une parole de sa bouche seulement mais par l'œuvre de Ses mains pour ainsi dire. Il ne l'a fait que pour l'honneur de la sainte Torah, qui est digne que le Saint béni soit-Il s'occupe d'elle Lui-Même, et pas seulement par une parole de Sa bouche. En effet, l'homme par nature est une «Torah». Le Créateur a gravé dans ses 248 membres et 365 nerfs toutes les mitsvot de la Torah, car Il savait que l'homme allait tomber dans la faute, c'est pourquoi une mitsva a été créée pour correspondre à chaque membre et chaque nerf, afin qu'il puisse se repentir quand il le voudrait.

Ainsi, chacun doit aider l'autre quand il en a besoin. Que l'homme ne dise pas: «Je ne vais pas me fatiguer à aider Untel, je me souviens combien il m'a fait de mal, alors pourquoi est-ce que je l'aiderais?» Les Sages ont dit (Chabat 133b) que l'homme doit s'attacher aux qualités du Créateur: de même qu'Il est compatissant et miséricordieux, toi aussi sois compatissant et miséricordieux.

C'est pourquoi il est dit ici dans notre parachah «qu'ils prennent pour toi», alors que plus haut il est dit «qu'ils prennent pour Moi». Au moment où le Saint béni soit-Il a donné la Torah à Israël, les anges du service ont dit (Chabat 68b): «Un trésor qui a été caché pendant neuf cent soixante quatorze générations avant que le monde ait été créé, Tu veux le donner à des êtres de chair et de sang?» Et il est dit à un autre endroit (Avot DeRabbi Nathan 31): «Neuf cent soixante quatorze ans avant la création du monde, la Torah était écrite et posée dans le sein du Saint béni soit-Il, et elle disait une chira avec les anges du service.»

Vous donnez de ce qui est à Moi

Le Saint béni soit-Il a donné Ses délices, la sainte Torah, en cadeau à Israël. Il est dit plus haut «qu'ils Me prennent une offrande», le mot terouma («offrande») a la valeur numérique de Torah mem, c'est-à-dire la Torah qui a été donnée à la fin de quarante jours.

Il est dit «qu'ils Me prennent une offrande». De même que le Saint béni soit-Il a créé l'homme et lui a insufflé une âme qui est une étincelle divine, comme pour dire: «ce qui est à Moi est à toi», Il lui a donné pour ainsi dire de Sa propre essence, vous aussi, accomplissez «qu'ils prennent pour Moi», parce que tout ce que vous donnez pour le Sanctuaire, vous le donnez de ce qui est à Moi, puisque Je vous ai donné une partie de Moi-Même, et qu'il est dit ('Hagaï 2, 8) «A Moi est l'or et à Moi est l'argent».

Que l'homme ne dise pas: pourquoi devrais-je donner de mon argent à la tsedaka, pour soutenir les institutions de Torah, soutenir les collelim, et ainsi de suite, cet argent est à moi! Le Saint béni soit-Il a lui aussi donné de Lui-Même à l'homme au moment où Il l'a créé, et Il n'a pas dit: Je ne lui donne rien, mais Il lui a insufflé une âme qui est une étincelle divine, et Il l'a placé sur ses pieds.

A PROPOS DE LA PARACHA

Le jugement des ourim et des toumim

«Tu mettras sur le ‘hochen de la justice les ourim et les toumim, et ils seront sur le cœur d’Aharon quand il viendra devant Hachem. Aharon portera la justice des bnei Israël sur son cœur devant Hachem constamment» (Chemot 28, 30).

La façon dont les bnei Israël interrogeaient les ourim et toumim est expliquée dans le traité Yoma (73a) et dans le Rambam Hilkhotei Kelei HaMikdash:

«Comment demande-t-on? Le cohen se tient face à l’Arche et celui qui demande derrière lui, le visage vers le dos du cohen. Celui qui demande dit: «Vais-je monter ou non?» Il ne demande pas à voix haute ni ne pense les choses dans son cœur, mais il parle d’une voix basse comme quelqu’un qui prie seul. Immédiatement, l’esprit saint se pose sur le cohen, il regarde le ‘hochen et y voit dans une vision prophétique «monte» ou «ne monte pas», en lettres qui se détachent du ‘hochen en face de son visage. Le cohen lui répond et dit: «monte» ou «ne monte pas».

Une autre halakhah est donnée dans la Guemara: «On ne demande pas deux choses à la fois. Si on l’a fait, on ne reçoit de réponse que sur la première. On ne permet pas à un homme simple de demander, mais seulement au roi ou au Tribunal ou à quelqu’un dont la communauté a besoin.»

Les lettres se relient

Nos Sages ont des avis différents sur la façon dont le cohen reçoit la réponse sur le ‘hochen. Rabbi Yo’hanan pense que les lettres du ‘hochen saillaient, c’est-à-dire que les lettres des pierres du ‘hochen qui portaient les noms des Patriarches et des tribus d’Israël saillaient de leur place, et le cohen gadol les reliait en fonction de ce qui était demandé.

Reich Lakich pense que les lettres elles-mêmes se relient les unes aux autres, ainsi le cohen savait répondre à la question qui avait été posée «monte» ou «ne monte pas». Dans le Yérouchalmi, il y a une autre discussion qui porte sur la question de savoir si l’écriture qu’il y avait sur les pierres saillait, ou si le cohen entendait par prophétie une voix qui répondait à la question.

Une question le Chabat

Les décisionnaires traitent de la question de savoir si l’on pouvait interroger les ourim et toumim un Chabat. En effet, le fait que les lettres du ‘hochen saillaient est considéré comme une écriture le jour du Chabat...

Certains ont voulu apporter une preuve que ce n’est pas un acte d’écriture et qu’on peut interroger les ourim et toumim le jour du Chabat, du fait que le roi David, quand il fuyait devant Chaoul, est arrivé à Nov, la ville des cohanim, un Chabat (Mena’hot 95b), et A’himelekh a interrogé les ourim et toumim le jour même du Chabat. Cela prouve donc que c’est permis.

Tossefot (Guittin 68a) enseigne qu’on n’interrogeait pas les ourim et toumim quand on pouvait trouver une réponse à sa question d’une autre façon. C’est uniquement quand il n’y avait aucun choix pour connaître la volonté de Hachem qu’on les interrogeait. De même, les questions qu’on posait aux ourim et toumim étaient de simples questions communautaires, et non des questions de doute sur la halakhah ou les lois concernant les transactions financières (Rachi Erouvin 4a).

LES PAROLES DES SAGES

«Tu ordonneras aux bnei Israël et ils prendront de l’huile d’olives pures concassées pour alimenter les lampes en permanence» (Chemot 27, 20).

On connaît la question que les commentateurs ont posée: le nom de Moché ne figure pas du tout dans la parachat Tetsavé. Pourquoi?

On en trouve de nombreuses explications dans les livres de nos maîtres à tous les niveaux de la Torah. En voici quelques-unes:

Rabbeinou Ya’akov Ba’al HaTourim explique que la raison en est que Moché a dit (plus loin, 32, 32): «Efface-moi, je Te prie, de Ton livre que Tu as écrit», or la malédiction d’un sage, même sous condition, s’accomplit, c’est pourquoi le nom de Moché n’est pas évoqué dans la parachat Tetsavé.

Il faut remarquer que la supplication de Moché, quand il a demandé au Saint béni soit-Il «Efface-moi, je Te prie, de Ton livre», était uniquement après la faute du Veau d’Or, dans la parachat Ki Tissa, alors pourquoi le nom de Moché ne figure-t-il pas dans la parachat Tetsavé, qui précède?

Rabbi Chaoul zatsal de Vilna explique d’abord selon le texte simple que la parachat Tetsavé a été dite après la faute du Veau d’Or. Et en y regardant de près, on peut dire que Moché a demandé au passé «Efface-moi, je Te prie, de Ton livre que Tu as écrit», c’est pourquoi son nom n’est pas évoqué dans la parachat Tetsavé qui précède la parachat Ki Tissa. Par allusion, Moché a demandé «Efface-moi, je Te prie, de Ton livre que (acher) Tu as écrit», le mot acher a la valeur numérique de 501, comme le mot Tetsavé.

Le gaon Rabbi Eliahou de Vilna zatsal explique d’après la Kabbala que la date du 7 Adar tombe, presque tous les ans, dans la semaine où on lit la parachat Tetsavé. Celui Qui voit jusqu’à la fin de toutes les générations savait d’avance que Moché disparaîtrait le 7 Adar, c’est pourquoi son nom n’est pas évoqué dans cette parachat.

Il y a une autre raison, citée dans le livre «Pa’anea’h Raza», selon laquelle Moché était digne d’être cohen gadol, mais il a été puni d’avoir dit «envoie par qui tu enverras», et la prêtrise a été donnée à Aharon («Il t’a vu et il s’est réjoui en son cœur»). On apprend de là qu’Aharon a mérité le ‘hochen, qui est placé sur le cœur, Rachi). C’est pourquoi son nom n’est pas évoqué dans la parachat Tetsavé, qui traite essentiellement des vêtements des cohanim.

Le livre «‘Hanoukat HaTorah» explique qu’après la faute du Veau d’Or, le Saint béni soit-Il a voulu ôter Sa Chekhinah à Israël pour lui donner un ange (Mikhaël) qui marcherait devant lui, mais Moché a mérité par sa prière, quand il a demandé «Si Ta face ne vient pas, ne nous fais plus partir d’ici», de repousser l’ange jusqu’à l’époque de Yéhochooua bin Noun, à qui l’ange a dit: «Maintenant, je suis venu».

Par conséquent, là où était Moché il n’y avait pas de place pour Mikhaël. C’est pourquoi dans la parachat Tetsavé, où le nom de Moché n’est pas évoqué, il y a cent un versets, valeur numérique de «Mikhaël»...

À LA SOURCE

Qu'ils prennent pour toi de l'huile d'olive pure (27, 20).

On s'étonne: partout dans la Torah où il est question simplement d'«huile», il s'agit d'huile d'olive [«il versera de l'huile sur sa tête», «de l'huile pour le luminaire», «il versera dessus de l'huile», et d'autres.] Par conséquent, pourquoi la Torah a-t-elle éprouvé le besoin de préciser ici que l'huile que prendront les bnei Israël pour allumer la menorah doit être «de l'huile d'olive»?

Il faut également demander pourquoi quand il s'agit d'huile d'olive, la Torah en parle au singulier, alors que pour les autres liquides qui proviennent des fruits, le pluriel est employé: du miel de dattes, du vin de raisins, et ainsi de suite.

Le Rav auteur de Haflaa zatsal, dans son livre Panim Yafot, l'explique ainsi: comment les bnei Israël ont-ils trouvé de l'huile d'olive dans le désert, alors qu'il n'y avait pas d'oliviers? Si l'on dit qu'ils ont acheté des olives aux non-juifs, ces olives étaient impures et on ne pouvait pas allumer avec dans le Sanctuaire!

Il est dit dans le traité Pessa'him (33b): «Si quelqu'un rendu impur par le contact d'un mort presse des olives et des raisins pour un volume d'un œuf tout juste, c'est pur». Cela signifie qu'au moment où le liquide sort du fruit, ce qui reste de l'olive est inférieur au volume d'un œuf, et n'est pas impur. C'est seulement si l'on écrase plusieurs olives ensemble que l'huile qui en sort devient impure. C'est pourquoi la Torah écrit «de l'huile d'olive», pour nous enseigner que chaque olive était écrasée individuellement afin de préparer l'huile pour l'allumage.

«Concassées pour le luminaire pour alimenter la lumière en permanence» (27, 20).

Rabbi Ya'akov Yossef Guinez zatsal explique par allusion dans son livre «Harei Bachamayim» que les Sages ont dit (Meguila 6b) «Je me suis donné du mal et j'ai trouvé, crois-le.» En ce qui concerne les paroles de Torah, si l'homme se donne vraiment du mal et étudie avec beaucoup d'assiduité et un grand désir, il lui est promis qu'il trouvera en fonction et qu'il méritera la lumière de la sainte Torah. Ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la subsistance: il arrive parfois qu'on fasse un maximum d'efforts, qu'on aille dans tous les marchés pour vendre sa marchandise, et qu'en fin de compte non seulement on ne gagne rien, mais on y perd.

Le mot katit (concassé) évoque le fait de se donner beaucoup de mal et de fatiguer son corps par des mortifications.

Mais c'est seulement si c'est fait lamaor, pour le luminaire, que cela sert à quelque chose, c'est-à-dire qu'on méritera la grande lumière de la Torah. Si l'on se «concasse» pour autre chose, par exemple pour gagner sa vie, cela est inutile, rien ne sert de se donner beaucoup de mal, car cela dépend uniquement de Hachem.

«Tu feras des vêtements sacrés à ton frère Aharon pour l'honneur et la majesté» (28, 2).

C'est seulement pour celui qui est comme ton frère Aharon que ces vêtements seront un honneur et une majesté. Ils ne vont pas à n'importe qui, et ne sont pas glorieux pour n'importe qui.

Il arrive qu'on porte des vêtements sacrés en s'efforçant qu'ils soient d'un beau tissu, bien taillés et bien cousus dans toute la mesure du possible, car celui qui les porte n'a à se glorifier de rien d'autre qu'eux. On trouve déjà cette idée dans le traité Chabat (145a): «Pourquoi les talmidei 'hakhamim de Babylone sont-ils distingués? Parce qu'ils ne sont pas des bnei Torah». Rachi explique: parce qu'ils ne sont pas des bnei Torah, on ne les respecte pas à cause de la Torah, on leur fait de beaux vêtements pour qu'on les respecte à cause des beaux vêtements...

Il est également dit dans le Zohar (Béha'alokha 152b): les sots, quand ils voient quelqu'un qui porte un vêtement qui leur paraît beau, ne regardent plus pour voir ce qui se trouve en-dessous...

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH

Extrait de l'enseignement du gaon et tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Du fort est venu le doux

Dans le Zohar parachat Pin'has (246, 1), il est écrit «Qui est pour nous plus grand que Moché, qui a dit (Chemot 32, 32): «Sinon, efface-moi je Te prie de Ton livre que tu as écrit»? Or bien que le Saint béni soit-Il ait fait sa volonté, il n'a malgré tout pas été sauvé du châtement qu'il s'était infligé à lui-même, car son nom n'est pas évoqué dans la parachat Tetsavé».

Pourquoi Moché a-t-il été puni d'avoir dit «Efface-moi, je Te prie, de Ton livre»? Il ne l'a dit que par dévouement envers Israël, et le Saint béni soit-Il aurait dû lui donner une récompense pour cela et non un châtement!

C'est que bien que Moché ait été puni, le verset (Choftim 14, 14) «Du fort est venu le doux» s'est accompli ici. On trouve une idée du même genre à propos du prophète Eliahou (Pirkei DeRabbi Eliezer 28) qui avait juré qu'il ne tomberait pas de pluie jusqu'à ce que les bnei Israël circonscissent leurs fils. Izével a voulu le tuer, il s'est enfui au mont 'Horev. Là, le Saint béni soit-Il lui a dit «Que fais-tu ici, Eliahou?» Il a répondu: «J'ai été pris d'un grand zèle» (I Melakhim 19, 9-10). Il lui a dit: «Tu es toujours pris de zèle! Tu as été pris de zèle à Chittim à propos de la débauche, et maintenant tu es pris de zèle. Par ta vie, on ne fera plus de circoncision sans que tu la voies de tes propres yeux.»

C'est pourquoi les Sages ont institué de mettre un fauteuil d'honneur pour l'ange de la circoncision, qui s'appelle Eliahou. A Moché aussi, D. a dit «Et toi, ordonne», auparavant la parole s'adressait à toi, maintenant c'est toi qui vas ordonner, toi qui vas parler, et toi qui vas prendre, parce que tu t'es dévoué pour eux, tout le peuple s'est uni et tous sont égaux devant Moi.

Le mot tetsavé (ordonne) est de la même racine que tsavta (ensemble). Ici, les bnei Israël ont été unis avec Moché, et désormais leurs âmes ont été liées à celle de Moché. De plus, ils ont appris de lui à être humbles, c'est pourquoi il est dit «qu'ils prennent pour toi», qu'ils apprennent de lui à être «concassés», par l'humilité.

PAR ALLUSION

«Ils prendront pour toi de l'huile d'olive pure».

Dans le traité Horayot (13a), Rabbi Yo'hanan dit: «De même que l'olive fait oublier l'étude de soixante-dix ans, l'huile d'olive donne le souvenir de l'étude de soixante-dix ans.»

Le mot zayit (olive) a la valeur numérique de quatre cent quatorze. Le mot chemen (huile) a la valeur numérique de trois cent quatre-vingt dix.

Si l'on soustrait l'huile de l'olive, il reste vingt-sept, ce qui est la valeur numérique du mot zakh (pure). C'est une allusion à la Torah qui est écrite avec vingt-sept lettres.

En enlevant l'huile de l'olive et en la buvant, on aura l'esprit «pur» pour comprendre la Torah qui est écrite avec vingt-sept lettres.

(Yisma'h Moché)

TES YEUX VERRONT TES MAITRES LE TSADIK RABBI MEÏR PINTO ZATSAL

Cette semaine voit l'anniversaire de la mort de Rabbi Méïr Pinto zatsal, le fils de Rabbi 'Haïm Pinto le petit. Nous allons évoquer certaines de ses coutumes telles que nous les avons entendues de notre maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, qui a mérité de servir le tsadik à la fin de sa vie et d'apprendre de lui.

Rabbi Méïr Pinto est connu comme l'un des grands talmidei 'hakhamim du Maroc. Sa sainteté et sa piété étaient proverbiales, et ses prières traversaient les cieus. Il était semblable dans ses prières à un serviteur qui supplie son maître. Tous les grands rabbanim du Maroc lui obéissaient et respectaient ses paroles et ses décrets.

Rabbi Méïr a souffert pendant toute sa vie de douleurs aiguës et constantes qui faisaient partie de son service de Hachem en sainteté et en pureté.

Ses nombreux maux ne l'empêchaient pas de servir Hachem ni d'étudier la sainte Torah, dans laquelle il s'investissait totalement.

Ses bénédictions se réalisaient, comme l'ont dit nos Sages, «le tsadik décrète et le Saint béni soit-Il exécute». Beaucoup de ses contemporains se pressaient à sa porte pour lui demander une bénédiction sur des sujets personnels ou communautaires. Il venait de la noble famille Pinto, connue pour sa sainteté et sa droiture, dont les membres faisaient des miracles, comme le dit le verset «donne un décret et il sera accompli». Cela se vérifiait chez eux journellement.

Notre maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita a évoqué devant nous avec un grand émerveillement le fait que Rabbi Méïr refusait de recevoir des soins médicaux qui auraient pu le soulager de ses nombreuses douleurs. Comme ces soins médicaux dépendaient, d'après les conceptions saintes de Rabbi Méïr, d'un certain relâchement dans les normes de sainteté qu'il pratiquait, il les refusait et préféra souffrir jusqu'à la fin de sa vie, afin de ne pas renoncer à ses coutumes saintes.

Tel était notre maître.

Rabbi Méïr habitait dans le même appartement que son frère, Rabbi Raphaël Pinto, chez qui des meurtriers rentrèrent le 12 Chevat 5740 pour l'assassiner dans son lit, puisse Hachem venger son sang. Rabbi Méïr connaissait par l'esprit saint l'identité du meurtrier, qui habitait à proximité de chez eux, mais il craignait de le révéler en public. Notre maître chelita lui a demandé de dire qui était le meurtrier de son frère Rabbi Raphaël zatsal, mais Rabbi Méïr a répondu qu'il ne voulait pas le faire. Ce n'est qu'à l'heure où l'on dirait le Chema autour de son lit au moment de sa mort qu'il le révélerait. C'est ce qui se produisit. Notre maître chelita raconte de plus:

«J'ai mérité de servir mon oncle Rabbi Méïr Pinto pendant son dernier mois, jusqu'à ce qu'il parte pour la yéchivah céleste, et j'ai mérité de lui fermer les yeux. La dernière nuit avant sa mort, il m'a appelé et m'a demandé: «Vois-tu ce que je vois?» Quand je lui ai répondu par la négative, il s'est étonné.

De même, quelques heures avant sa mort, il m'a donné sa bénédiction que je me marierais cette même année, et sa bénédiction s'est réalisée. Il m'a aussi révélé des secrets sur la sainteté de nos ancêtres.

«J'ai pu m'occuper de son enterrement et j'ai acquis un morceau de terrain où il est enterré avec son frère le tsadik Rabbi Raphaël zatsal à Casablanca. Nous regrettons ceux qui sont partis et qu'on ne retrouvera plus.»

Le tsadik a mérité que l'on érige une yéchivah en son nom, ce qui a été fait par notre maître chelita en Angleterre. De même, les livres de notre maître chelita «Kerem David» ont été écrits pour l'élévation de l'âme des frères saints et purs qui dans leur vie et dans leur mort n'ont pas été séparés, Rabbi Raphaël et Rabbi Méïr zatsal (Kerem: Kevod Raphaël Méïr).

Que leur mérite nous protège ainsi que tout Israël, Amen.

QUELQUES DINIMS

Chabat Zakhor

Ce Chabat s'appelle «Chabat Zakhor» parce qu'on lit dans le séfer Torah «Souviens-toi (Zakhor) de ce que t'a fait Amalek». C'est une mitsva de la Torah de lire cette parachah avec un mynian dans un séfer Torah caché, c'est pourquoi il faut faire sortir le séfer le plus caché qu'on ait.

*Les décisionnaires diffèrent sur la question de savoir si les femmes ont le devoir d'écouter la parachah Zakhor. Dans la pratique, les femmes ont l'habitude de s'efforcer d'entendre cette parachah avec le public.

Le jeûne d'Esther

*Cette semaine, le jeûne d'Esther tombe un jeudi. On a l'habitude à l'heure de min'ha de donner ce jour-là de l'argent en souvenir du demi-chékel qu'on avait l'habitude de donner au Temple au mois d'Adar.

*D'après la coutume sépharade, on donne environ l'équivalent de dix grammes d'argent. Les Achkénazim ont l'habitude de donner trois fois la valeur de la moitié de la monnaie en cours dans le pays où ils vivent, en souvenir des trois offrandes évoquées dans le passage sur le Sanctuaire, et il faut prendre soin de dire: «en souvenir du demi-chékel».

*Cet argent est donné à ceux qui étudient la Torah, car l'étude de la Torah vient remplacer les sacrifices que l'on offrait dans le Temple. Il ne faut pas donner cet argent de l'argent du Ma'asser.

*Le livre «Kav Hayachar» écrit que quiconque a besoin de miséricorde à quelque propos que ce soit lira le jour du jeûne d'Esther le psaume 22, «Lamenatsea'h al ayélet hacha'har», et ensuite il déversera son cœur devant Hachem et évoquera Mordekhaï et Esther, par le mérite desquels Hachem l'exaucera, lui ouvrira les portes de la miséricorde et accueillera favorablement sa prière.

La lecture de la Méguila

*Les hommes, les femmes et les enfants qui sont arrivés à l'âge de l'éducation doivent écouter la méguila. Au moment des bénédictions il faut se lever, et ensuite s'asseoir. Le chalia'h tsibour se tient debout à cause du respect envers la communauté.

*Il faut faire attention à entendre chaque mot de la meguila, et si on n'a pas entendu même un seul mot, on n'a pas accompli son devoir. C'est pourquoi chacun doit avoir le texte de la méguila à la main (même imprimé), et ne pas lire dedans mais suivre avec les yeux en écoutant le chalia'h tsibour.

*On ne doit pas parler pendant la lecture de la meguila.

*On amène les petits enfants à la synagogue pour les éduquer à la mitsva de l'écoute de la méguila. Mais si les petits qui viennent taper quand on dit Haman dérangent le public et l'empêchent de bien entendre la méguila, il vaut mieux ne pas les amener. C'est pourquoi on a l'habitude dans beaucoup de synagogues de faire une lecture de la meguila pour les femmes, afin qu'elles puissent venir écouter calmement pendant que leur mari garde les enfants à la maison.

Les mitsvot du jour

1. La lecture de la meguila: le soir, et de nouveau le jour.
 2. Les cadeaux aux pauvres: l'obligation est de donner au moins à deux pauvres, à chacun de quoi acheter le volume de trois œufs de pain (environ 170 grammes, Ben Ich 'Hai). C'est une chose louable de donner le plus possible. Il faut donner deux cadeaux de ce qui vous appartient, et le reste peut venir de l'argent du ma'asser.
 3. Michloa'h manot: on doit envoyer des manot (choses à manger) à son ami, et le minimum est d'envoyer deux choses à une personne. Sont considérés comme deux manot une boisson et un aliment, ou deux sortes d'aliments. Il faut de la nourriture prête à être consommée, et la Michna Beroura écrit qu'il vaut mieux donner beaucoup de cadeaux aux pauvres que d'augmenter dans le repas de fête ou l'envoi des manot, car il n'y a pas de mitsva plus belle que de réjouir le cœur des pauvres.
 4. Le repas de Pourim: On doit le faire dans la journée et non la nuit, et faire un repas en l'honneur du jour. Il est bien de manger du pain et de la viande dans ce repas, et on boira plus de vin qu'à l'habitude, au point de s'assoupir. D'après le din, il faudrait faire le repas le matin, mais on a l'habitude de le faire l'après-midi. Il faut prier min'ha avant le repas de peur de s'enivrer et de s'endormir.
- *Les femmes doivent accomplir toutes les mitsvot du jour: la meguila le soir et le jour, les cadeaux aux pauvres, l'envoi de manot et le repas.
- *Dans la prière et le birkat hamazon on dit al hanissim, et si on a oublié on ne recommence pas.